Réf. Farde e-Assemblées : 2433749

N° OJ : **50**

Projet d'Arrêté - Conseil du 06/12/2021

Objet : Installation d'une fresque en réalité augmentée sur la façade du boulevard Anspach 21 : approbation de la réalisation et du projet de convention.

Le Conseil communal,

Vu la délibération du Conseil communal du 23 septembre 2002 relative à la création de la Régie foncière (approuvée par notification de la tutelle du 12 novembre 2002) ;

Vu la décision du Conseil communal lors de cette même séance approuvant les statuts ;

Considérant que la Régie Foncière est propriétaire du bâtiment sis à l'angle du 4 Rue Gretry et du 21 Boulevard Anspach à 1000 Bruxelles;

Considérant qu'à l'occasion des Plaisirs d'hiver (le marché de Noël de la Ville de Bruxelles qui se tiendra du 26 novembre 2021 au 02 janvier 2022), la Ville, en collaboration avec Beliris, a prévu de développer un nouveau projet artistique qui viendra apporter de la lumière sur le piétonnier ;

Considérant qu'il est proposé d'autoriser Brussels Major Events (Siège social : Grand-Place 1 à 1000 Bruxelles - N°d'entreprise : 0843724212) à faire installer une fresque nommée « Mécaniques Discursives » sur la façade des logements situés dans le bâtiment à l'angle du 4 rue Gretry et du 21 Boulevard Anspach. Le projet a été initié en 2011 par le graveur bruxellois Fred Pennelle et le vidéaste franco-suisse Yannick Jacquet, bruxellois d'adoption. Cette fresque à double dimension offre, en journée, un graphisme tiré des techniques de la gravure ancienne. La nuit tombée, elle prend vie grâce à des animations vidéo projetées sur la façade. Celle-ci sera visible toute la journée et les passants pourront découvrir les projections tous les jours entre 17h00 et 22h00.

Considérant le projet de convention qui a pour objet de déterminer les droits et obligations respectifs des parties concernant la réalisation de la fresque en question.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE

Article unique:
Adopter le projet de convention entre Brussels Major Events et la Régie foncière concernant la réalisation de la fresque murale « Mécaniques Discursives » en réalité augmentée sur la façade des logements situés dans le bâtiment appartenant à la Régie foncière de la Ville de Bruxelles à l'angle du 4 rue Gretry et du 21 Boulevard Anspach, pour une durée de 2 ans.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)